



Dossier de presse

Journée inter-académique des jeunes en Service Civique dans l'Éducation nationale

« Service Civique, partageons nos expériences ! »

Lundi 25 avril 2016

Orléans

Contacts presse

Éducation nationale
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Ville, Jeunesse et Sports
01 49 55 34 67
presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

Sommaire

Déroulé du déplacement

- I. Le Service Civique : un engagement volontaire et citoyen
- II. Le Service Civique dans l'Éducation nationale : un engagement des jeunes pour l'École
- III. Journée inter-académique du Service Civique à Orléans
- IV. Le profil des volontaires au sein de l'Éducation nationale
- v. Données chiffrées pour l'académie d'Orléans-Tours et le département du Loiret

Déroulé du déplacement

- 10 h 00** Arrivée de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et François CHÉRÈQUE, haut-commissaire à l'engagement civique placé auprès du Premier ministre et président de l'Agence du Service Civique à l'école primaire Olympia CORMIER
- 10 h 05** Atelier informatique animé par un jeune en Service Civique avec des élèves de CM1
- 10 h 25** Réunion d'échange avec l'équipe éducative, les jeunes en Service Civique et leur tutrice sur leur mission au sein de l'école
Bibliothèque de l'école
- 10 h 55** Départ de l'école primaire
- 11 h 00** Arrivée au centre de conférences d'Orléans
- 11 h 05** Ouverture de la journée par Marie REYNIER, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
- 11 h 10** Douze jeunes en service civique dans les différentes académies présentent leurs missions
- 11 h 40** Interventions de :
François CHÉRÈQUE
Patrick KANNER
Najat VALLAUD-BELKACEM
- 12 h 20** Signature de la convention liant le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et l'Agence du service civique
- 12 h 30** Photos des jeunes avec les ministres
- 12 h 40** **Point presse informel**
- 12 h 45** Déjeuner des ministres et du haut-commissaire avec des jeunes en service civique
- 14 h 00** Table ronde sur « Le sens de l'engagement » avec Sophie MAZET, professeure d'anglais et auteure du « Manuel d'autodéfense intellectuelle », l'athlète Christophe LEMAÎTRE et Abdellah BOUDOUR, président de l'association « Force des mixités » et co-fondateur de la « Dictée des cités »
- 15 h 00** Départ des ministres
- 15 h 00** Table ronde sur le thème « Volontaires dans l'Éducation nationale, une chance pour le système éducatif » avec un chef d'établissement, un acteur associatif et un inspecteur général de l'Education nationale
- 16 h 00** Fin de la journée

I. Le Service Civique : un engagement volontaire et citoyen

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, **ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, sans condition de diplôme. Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé **573 euros net par mois**, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique est compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Depuis sa création, **près de 130 000 volontaires** ont effectué une mission d'intérêt général, démontrant la valeur de l'engagement pour toute la jeunesse de France.



Pour renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, le Service Civique permet aux jeunes de s'impliquer sur un projet collectif au service de la population et ainsi de mûrir leur projet de vie et de conforter leur apprentissage de la citoyenneté.

Il représente souvent un véritable tremplin vers l'emploi pour plusieurs raisons : les jeunes y découvrent le monde du travail à travers une véritable expérience professionnelle, ils y acquièrent de l'autonomie, des compétences et un sens du bien commun, de l'intérêt général. Les 3/4 des jeunes volontaires travaillent ou étudient six mois après leur engagement.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Un accompagnement pour faciliter le déroulement de la mission est proposé. Il s'agit d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur le projet d'avenir.

Depuis le 1er juin 2015, François HOLLANDE a rendu **le Service Civique « universel »** pour permettre à tous les jeunes qui souhaitent s'engager de le faire. Le Président a annoncé lors de ses vœux à la Jeunesse et aux forces de l'Engagement, le 11 janvier dernier, que d'ici à 3 ans la moitié d'une classe d'âge sera accueillie en mission de Service Civique, **soit près de 350 000 jeunes par an à l'horizon 2018**.

Dans cette perspective, l'Agence du Service Civique conduit, avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports, **une mobilisation nationale** avec l'ensemble des ministères, les collectivités et les associations pour développer une offre de mission de qualité et rendre le Service Civique « universel ».

Le 13 avril 2016, François CHÉREQUE est nommé Haut-Commissaire à l'engagement civique placé auprès du Premier ministre pour renforcer l'Agence du Service Civique et poursuivre la dynamique de mobilisation nationale vers un service civique universel.

II. Le Service Civique au sein de l'Éducation nationale : un engagement des jeunes pour l'École

Najat VALLAUD-BELKACEM a décidé de mobiliser le ministère de l'Éducation nationale pour proposer 25 000 missions (5 000 en 2015-2016, 10 000 à la rentrée scolaire 2016, 10 000 à la rentrée scolaire 2017), auxquelles viendront s'ajouter 12 000 missions (3 000 en 2015, 4 000 en 2016, 5 000 en 2017) au sein des associations partenaires de l'École. Soit un total de 37 000 missions d'ici fin 2017. Au 27 janvier 2016, le ministère de l'Éducation nationale a déjà accueilli 4 657 jeunes.

Les missions de Service Civique au sein du ministère de l'Éducation nationale s'effectuent en écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation ou rectorats. La priorité est donnée à des missions en écoles, en éducation prioritaire ainsi qu'en internat. **Le ministère s'engage à ce qu'au moins 25% des missions proposées dans les établissements scolaires soient confiées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**



Le volontariat est effectué en binôme de volontaires lorsque la mission s'effectue devant des élèves et vise à permettre une expérience de mixité sociale, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

Les volontaires sont encadrés par un tuteur référent bien identifié et formé aux spécificités du Service Civique. Les tuteurs doivent accompagner le jeune à la fois dans la réalisation de sa mission et pour l'aider à établir son projet d'avenir.

Les volontaires sont amenés à intervenir sur les missions suivantes :

- contribution aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire,
- accompagnement des projets d'éducation à la citoyenneté,
- soutien aux actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport,
- soutien aux actions et projets d'éducation au développement durable,
- animation de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale,
- contribution à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles,
- contribution à la prévention des addictions,
- lutte contre le décrochage scolaire,
- aide à l'information et à l'orientation des élèves.

Dans la pratique, les volontaires investissent massivement les champs de l'école primaire et de la promotion de la citoyenneté dans les collèges. Les activités proposées incluent par exemple :

- la préparation au sein d'une école des rencontres avec les parents,
- la recherche de possibilités d'activités offertes par les classes accueillant des enfants de moins de trois ans en maternelle,
- l'accompagnement des jeunes décrocheurs à travers l'information des jeunes et de leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes de lutte contre le décrochage.

III. La Journée inter-académique du Service Civique à Orléans

La journée inter-académique des jeunes en Service Civique dans l'Éducation nationale est consacrée à la formation, aux témoignages et aux échanges d'expériences entre près de 400 jeunes volontaires de trois académies (Orléans-Tours, Nantes, Poitiers) réunis à Orléans.

Intitulée « Service Civique, partageons nos expériences ! », cette journée s'inscrit dans le cadre de la formation civique et citoyenne des volontaires autour de l'engagement. L'évènement réunit dans l'amphithéâtre Maurice GENEVOIX du centre de conférences d'Orléans des volontaires de ces trois académies.

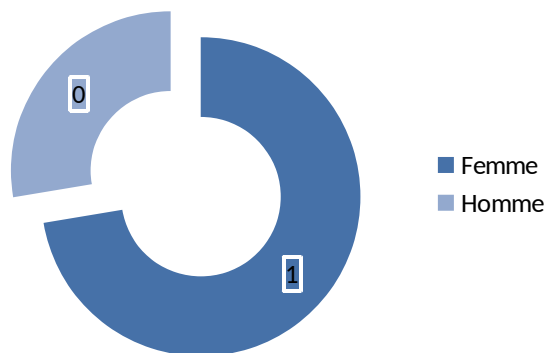
Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et François CHÉRÈQUE, haut-commissaire à l'engagement civique placé auprès du Premier ministre et président de l'Agence du service civique, participent à ces rencontres. A cette occasion, Najat VALLAUD-BELKACEM, Patrick KANNER et François CHÉRÈQUE signent ce lundi 25 avril une convention de partenariat.

L'après-midi, des personnalités du monde associatif, du sport, des médias, des acteurs de l'éducation échangeront avec les jeunes sur leur engagement citoyen lors de tables rondes. Des jeunes prendront la parole pour présenter leurs expériences de volontaires dans les établissements et évoquer la façon dont ils vivent leur engagement citoyen.

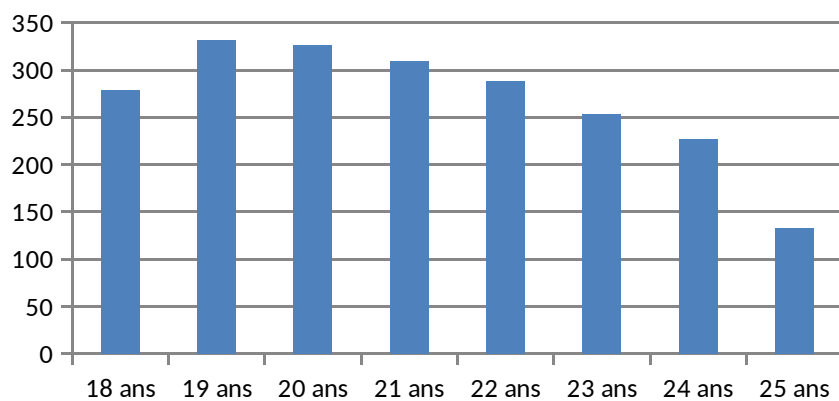
En seulement trois mois, l'académie d'Orléans-Tours s'est mobilisée pour signer 364 contrats d'engagement, l'académie de Poitiers en a signé 138 et celle de Nantes 249.

IV. Le profil des volontaires au sein de l'Éducation nationale

1. Le sexe des volontaires

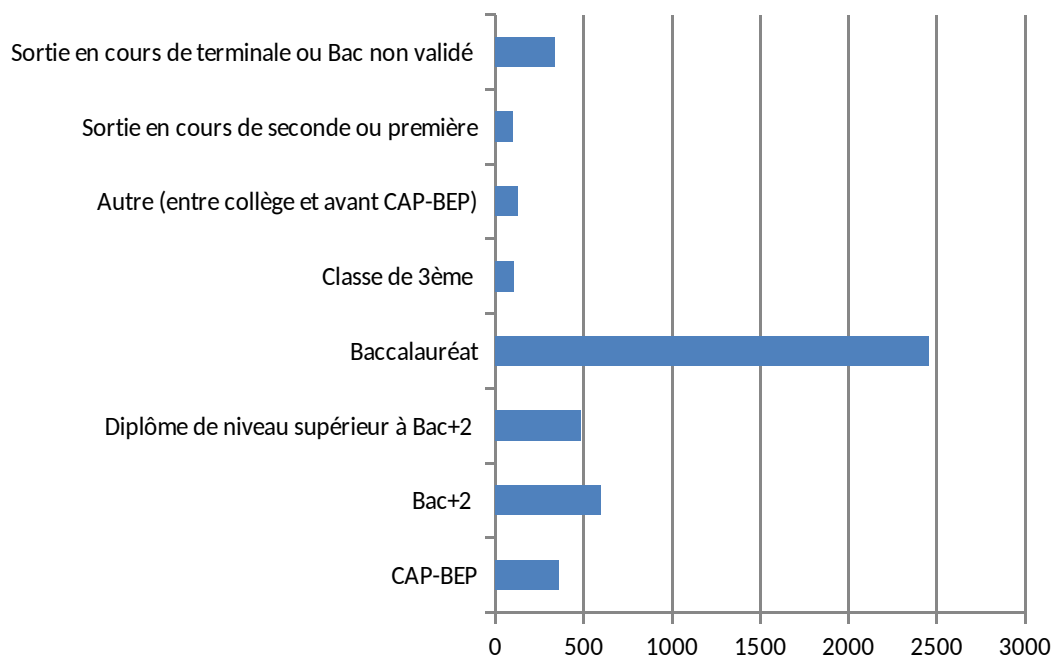


2. L'âge

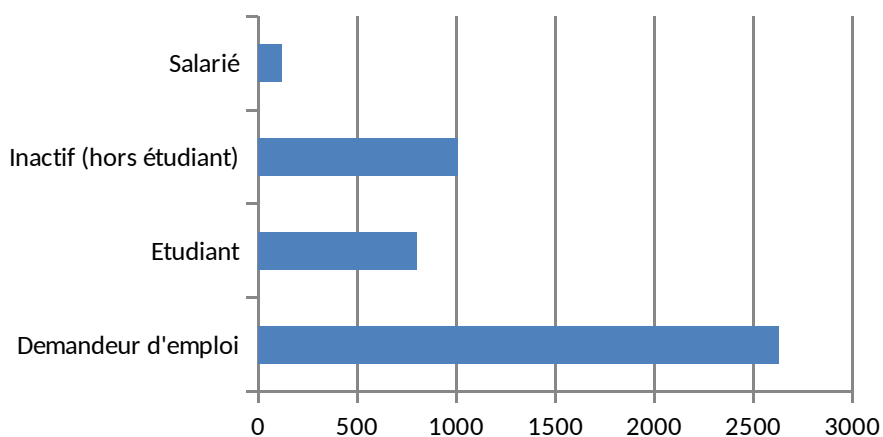


L'âge moyen des volontaires est de 21 ans.

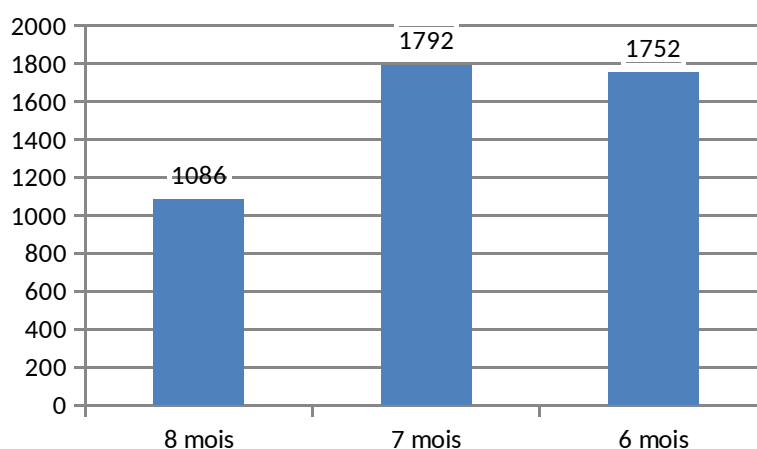
3. Les diplômes des volontaires



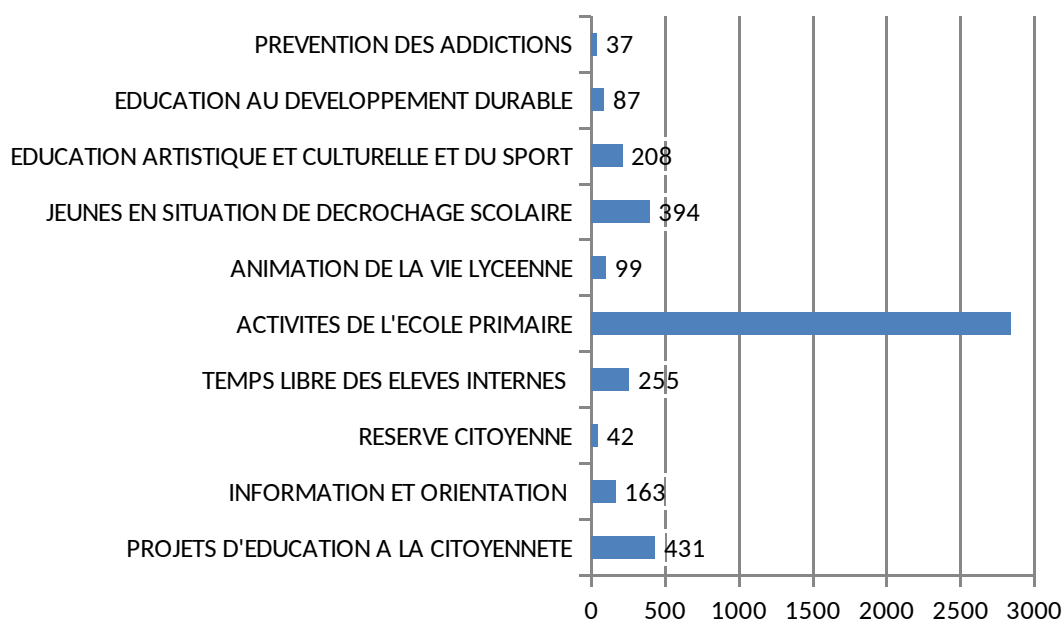
4. Le statut professionnel des volontaires



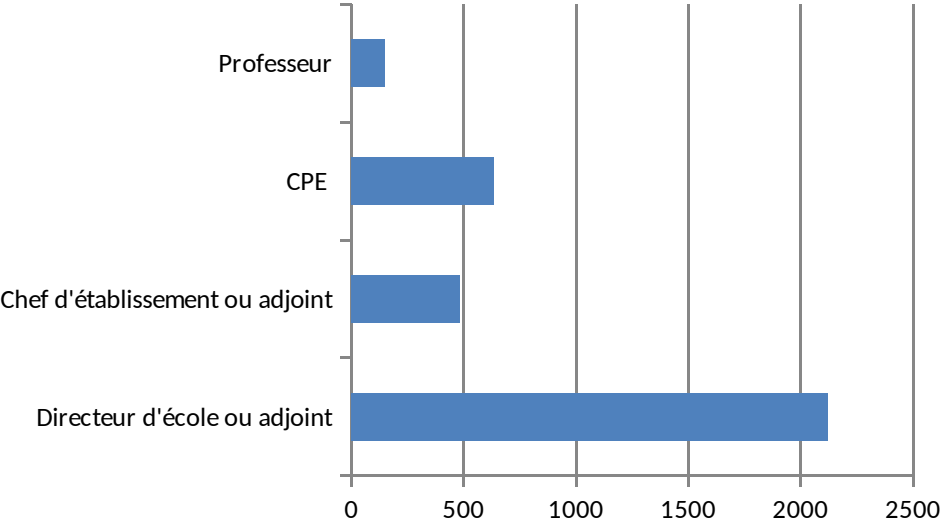
5. La durée des missions



6. Le type de missions menées par les volontaires



7. Le statut des tuteurs



V. Données chiffrées pour l'académie d'Orléans-Tours et le département du Loiret

Evolution du nombre de postes et des effectifs d'élèves dans l'académie d'Orléans-Tours

	2007-2012		2013-2016	
	Elèves	Postes d'enseignants	Elèves	Postes d'enseignants
1er degré	↗+2072	↘-136	↘-1291	↗+293
2nd degré	↘-14	↘-936	↗+5867	↗+588
Total	↗+2058	↘-1072	↗+4576	↗+881

Evolution du nombre de postes et des effectifs d'élèves dans le département du Loiret

	2007-2012		2013-2016	
	Elèves	Postes d'enseignants	Elèves	Postes d'enseignants
1er degré	↗+2409	↗+57	↗+1585	↗+145
2nd degré	↘-113	↘-283	↗+2709	↗+268
Total	↗+2296	↘-226	↗+4294	↗+413

Dispositif « plus de maîtres que de classes »

Académie d'Orléans-Tours : 103 postes dédiés au dispositif « plus de maîtres que de classes », dont 33 dans le département du Loiret afin de mieux accompagner les élèves à travers, par exemple, des temps de co-enseignement avec deux enseignants dans une même classe.

Réseaux d'éducation prioritaire

Académie d'Orléans-Tours : 20 REP et 10 REP+ dont 6 REP et 8 REP+ dans le département du Loiret.